

Intervention CGT au CHS du 25 mai 2009

Lors du CHS du 25 Mai 2009 F.VIGNE votre élue CGT au CHS du département est intervenue notamment pour les agents sous contrat d'avenir et les contractuels(es) qui travaillent dans les collèges.

Quelle protection, quel suivi médical ? Le CG rappelle qu'il n'est pas l'employeur des contrats d'avenir.

La CGT a demandé à connaître le nombre exact de contrats d'avenir dans les collèges. La CGT interviendra pour que soient garantis la santé et la sécurité des agents.

Le CG annonce que le suivi médical des contractuels « longue durée » est assuré.

Faire remonter vos questions et remarques.

Combien de contractuels dans les collèges ?

Vos représentants CGT constatent que, malgré les moyens financiers donnés par le CG pour l'achat de matériel pour le personnel ATEC, celui-ci ne dispose pas toujours du matériel et des produits d'entretien pour travailler dans de bonnes conditions.

→ Nous avons demandé à savoir pourquoi ?

→ Malgré notre demande de garantie sur les moyens matériel pour les agents, le CG ne peut pas en assurer le contrôle .

Un élu du conseil général a soutenu notre demande, lors de ce CHS et a informé que dans les conseils d'administrations des collèges les représentants du conseil général interviendront dans ce sens.

Les élus CGT constatent que dans le personnel ATEC des collèges, il y a de très nombreux accidents de service et de trajet ainsi que de nombreux cas de maladies professionnelles.

Les ATEC sont proportionnellement surreprésentés dans ces derniers cas.

La CGT a demandé que les causes de ces situations soient recherchées afin que la collectivité puisse y remédier !

Concernant les formations pour les ATEC, la CGT souligne que, l'info ne parvient pas aux agents techniques des collèges, qui n'ont pas facilement accès à intranet.

→ Nous demandons qu'ils soient suffisamment informés pour pouvoir accéder plus facilement aux formations comme le reste du personnel du Conseil Général.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions plus précises.

Vos élus de la CGT